

Royal Studio - SALLES D'ART - 98 Rue Wellington

Photographies Cabinet. 200 la douzaine, et elles sont réellement bonnes. Photographies de raquetteurs. Toutes sortes de Photographies exécutées à des Prix qui conviennent à tous.

ABAT-JOUR

De fantaisie, faits à ordre, au plus court délai. Venez voir nos Curiosités Mécaniques.

Royal Studio.

Vis-à-vis les édifices du Parlement.

A L'INSTITUT

Nous avons eu, hier, une soirée charmante à l'Institut Canadien-Français d'Ottawa.

Le mauvais temps qu'il faisait a empêché un grand nombre de personnes de se rendre; nous le regrettons pour elles, car elles ont perdu l'occasion d'entendre la conférence la plus instructive peut-être de toutes celles qui ont été faites jusqu'à ce jour.

M. F. R. E. Campeau présidait, ayant à sa droite le Rév. Père Nolin, O. M. I., et à sa gauche M. l'évêque Desjardins.

Les personnes présentes étaient choisies parmi l'élite de la société, comme à si bien sur le remarquable agrégé confédéré, M. le Dr Valade.

Le sujet était "La falsification dans le commerce et la société."

Nous n'entreprendrions pas de faire un résumé de cette lecture, cela serait adhésus de nos forces. Qu'il nous suffise de féliciter M. le Dr Valade du succès qu'il a remporté et des applaudissements si bien mérités qui l'ont interrompu trop peu souvent peut-être.

Le Dr Valade est un des meilleurs conférenciers de la capitale. Son style est léger et original, il plaît et instruit, et on l'écoute avec plaisir.

Le sujet était "La falsification dans le commerce et la société."

Nous n'entreprendrions pas de faire un résumé de cette lecture, cela serait adhésus de nos forces. Qu'il nous suffise de féliciter M. le Dr Valade du succès qu'il a remporté et des applaudissements si bien mérités qui l'ont interrompu trop peu souvent peut-être.

Le Dr Valade est un des meilleurs conférenciers de la capitale. Son style est léger et original, il plaît et instruit, et on l'écoute avec plaisir.

Le sujet était "La falsification dans le commerce et la société."

LA FÊTE DES OUVRIERS

Malgré le mauvais temps, les membres des unions Saint-Joseph d'Ottawa et de Hull se rendirent hier matin, avec insignes, drapeaux et musique, à l'église Saint-Jean-Baptiste, où avait lieu la partie religieuse de la célébration de leur fête patronale.

La messe fut célébrée par le révérend M. Routhier, V. G., assisté de diacre et de sous-diacre. A l'orgue, le chœur chanta la messe du second ton, sous la direction de R. P. Dallaire.

Le sermon de circonstance a été prononcé par le Rév. M. Langevin, O. M. I. Il prit pour texte ces paroles tirées de l'Écriture: Vir fidelis multum laudabitur.

Quel est cet homme, dit-il, qui mérite tant de louanges? C'est un simple ouvrier descendant de David: ses mains n'ont pas tenu le sceptre royal, elles n'ont manié que la scie et le rabot, mais il a été digne d'être l'époux de la Vierge Marie et le père du Sauveur du monde.

Les ouvriers catholiques d'Ottawa et de Hull peuvent être fiers d'être enrôlés sous sa bannière: ils méritent des félicitations pour le témoignage imposant de foi religieuse qu'ils donnent aujourd'hui.

La tempête ne les a pas empêchés de venir en foule s'agenouiller au pied d'autels pour implorer leur saint protecteur.

En même temps que cette démonstration religieuse c'est aussi une démonstration nationale. Car la dévotion à Saint-Joseph, patron du Canada, peut être considérée comme une de nos plus belles traditions nationales.

Les associations d'ouvriers ont toutes les sympathies du chef de l'Église qui en conseille l'établissement et les encourage de toutes manières; ici l'autorité épiscopale leur a donné une marque de l'intérêt qu'elle leur porte en mettant à la tête de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa un des prêtres les plus distingués de ce diocèse.

L'orateur procéda ensuite à tirer quelques enseignements pratiques de la lettre encyclique du Pape sur la constitution chrétienne des États.

Il étudia successivement l'origine du pouvoir civil, les obligations de l'état envers la religion et les bienfaits apportés par l'Église aux sociétés chrétiennes.

De nos jours le gouvernement des peuples devient de plus en plus difficile et il importe plus que jamais de se rappeler l'origine de l'autorité.

Cette origine se découvre facilement. Les hommes sont destinés à vivre en société; or la société ne peut se maintenir sans organisation, sans pouvoir dirigeant.

Dieu qui a voulu la société, doit donc vouloir aussi l'autorité. Parce que, dans l'organisation sociale, les uns doivent commander et les autres obéir, il ne s'en suit pas que nous cessions d'être égaux.

Les hommes qui nous gouvernent ne tiennent pas leurs droits à notre respect et à notre obéissance de leur supériorité naturelle, mais de Dieu.

C'est pourquoi l'autorité civile est sacrée; c'est pourquoi les dépositaires de cette autorité doivent en disposer avec humilité et crainte, car, un jour, ils rendront compte de leur administration.

Obéir au pouvoir civil, c'est obéir à Dieu. Si on demande à l'enfant qui étudie son catéchisme à qui on obéit, quand on se soumet à ses parents, à ses maîtres, aux autorités municipales, aux tribunaux, au gouvernement de l'état, il répond invariablement: on obéit à Dieu.

C'est la vérité. Bien des gens ignorent cette simple réponse; un grand nombre la connaissent mais ne la mettent pas en pratique.

De leur côté, les chefs de l'état ont des devoirs à remplir envers la société et envers Dieu, et les gouvernements doivent avoir une religion.

L'orateur expose alors la divinité de l'insitution de l'Église et ses rapports avec l'état. Les deux autorités ne se combattent pas; au contraire, elles s'aident et se complètent et doivent vivre en harmonie.

L'Église catholique ne jouit pas, à l'heure qu'il est, de la liberté à laquelle elle a droit: elle souffre persécution du pouvoir civil. Il faut implorer pour elle la protection de Saint-Joseph, patron de l'Église universelle, et rester dociles aux enseignements de notre sainte religion, afin de mériter l'éloge que l'Écriture fait de l'homme fidèle.

faissance de cette ville, se rendit à ses salles, après avoir salué et s'adressant, en passant, Sa Grandeur Mgr Duhamel.

A la salle de l'Union des discours furent prononcés par MM. Chas Desjardins, président de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Campeau, président de l'Institut Canadien, L. Côté, président de l'Union Saint-Thomas, et D. C. Cimon, représentant la société Saint-Joseph de Hull.

Parmi ceux qui ont pris part à la célébration de la fête on remarqua, en outre, MM. A. Foisy, président de la société Saint-Pierre, S. Drapeau, président de la société Saint-Jean-Baptiste et L. J. Béland, président de l'Association catholique de bienfaisance mutuelle.

M. Chas Desjardins portait, hier, la nouvelle insigne présidentielle de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa: un magnifique collier d'or.

CHRONIQUE DU THEATRE

La soirée de samedi au Théâtre Royal a été un succès et messieurs les employés ont dû être satisfaits du résultat, vu que c'était pour leur profit; il y avait foule.

Tous les acteurs ont rempli leur rôle avec leur talent habituel. Messieurs Gilmour, Fletcher, Post et Vinton ont été admirables et Messieurs Gilmour, Denier, Hartshill, Howard, Kearney, Bell et Stevenson charmants.

La pièce "The streets of New York" est fort jolie et mérite sa réputation. Les décors étaient splendides.

Ce soir l'on donne "Les deux Orphelines, tragédie palpitante d'intérêt et remplie de scènes émouvantes."

Nous sommes persuadés qu'il y aura foule ce soir et que les acteurs seront applaudis par un auditoire d'élite.

FEUX

Vers deux heures, dimanche matin, le feu s'est déclaré dans la forge de M. Geo. Vincent, rue de l'Église, entre les rues Rose et King, et la brûlée de fond en comble.

Il a ensuite consumé partiellement la maison voisine habitée par M. Jos. Béland. Durant l'incendie, M. Geo. Vincent a eu le malheur de se casser un bras. M. Béland a des assurances.

La brigade des pompiers a été occupée tout le reste de la nuit à diverses alarmes. L'électricité a mis le feu à quelques poteaux téléphoniques en arrière des bureaux du téléphone et sur la rue Wellington. On l'a éteint en un tour de main.

LA CHALEUR EXCESSIVE

La température est devenue tout à coup excessivement chaude à Londres, vendredi-dernier. Le thermomètre a marqué 62 degrés à l'ombre.

La température s'est élevée de 34 degrés depuis mercredi soir.

La population, après le froid et les dernières tempêtes de neige qu'il y a eu depuis quelque temps était loin de s'attendre à un tel état atmosphérique, et elle en est fort incommodée.

À Paris, il y a eu un semblable élévation dans la température et plusieurs personnes ont été victimes d'insolation.

Allez au Restaurant International pour des huîtres, côtelettes, steaks, et différents genres de gibier. J. W. Lanco, rue George.

AVIS AUX MÈRES—Le Sirop Calmant de Madame Winslow devrait toujours être employé lorsque les enfants font leurs dents. Il soulage tout de suite le petit être souffrant; il produit un sommeil naturel, tranquille, en enlevant les douleurs de l'enfant, et le petit cherubin s'éveille aussi frais qu'un bouton de rose.

Ce sirop est agréable au goût. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, chasse toute souffrance, éloigne les vents, régularise les intestins, et est le meilleur remède connu pour la diarrhée provenant soit de ce que l'enfant fait ses dents, soit d'autre cause. Vingt-cinq cents la bouteille. Assurez-vous, et demandez le "Sirop Calmant de Madame Winslow," et n'en prenez pas d'autre sorte.

AVIS aux personnes qui désirent le bon temps dans leur poche. Montez Waltham en or ou argent, à grande réduction de prix, avec assortiment complet de jolis bijoux, montres, etc. et oignons de différents genres, garantis tels qu'on les présente, sinon l'argent sera remis.

LE MONDE ET LA VILLE

Figues, 8 cts la livre, chez N. A. Savard.

Nous apprenons avec peine que M. Louis Dauray, du département de l'agriculture, est gravement indisposé.

La liste des causes de la province de Québec devant la cour Suprême est épuisée. Le tribunal commencera d'ici à entendre les appels d'Ontario.

La première assemblée du nouveau conseil du club des Naturalistes d'Ottawa a lieu cette après-midi. On y procédera à la formation des comités.

Samedi matin, au collège d'Ottawa, Sa Grandeur Mgr Duhamel a conféré l'ordre sacré du diaconat aux révérends MM. A. Caron, du Scholasticat des RR. PP Oblats, et G. Garcin, du collège d'Ottawa.

On a célébré, ce matin, à l'église Saint-Jean-Baptiste, une messe recommandée par l'entrepreneur des travaux d'intérieur de cette église, pour attirer les bénédictions du ciel sur ces travaux et écarter les accidents.

Le stock de M. Gagné a été vendu à M. B. Clarence, samedi, à raison de 75 cents dans la piastre, pour le magasin de la rue Wellington et 72 1/2 pour le magasin de la rue Rideau. Les livres ont été vendus à M. P. H. Chabot à 46 1/2 dans la piastre. Le tout a produit la somme de \$20,484.61.

M. le curé de l'église Saint-Jean-Baptiste a remercié les sociétés Saint-Joseph d'Ottawa et de Hull, d'avoir choisi cette église pour la célébration de leur fête. Il a exprimé l'espoir que cette belle démonstration engagera un grand nombre de ses paroissiens à entrer dans cette association de bienfaisance.

La tempête qui s'est déchaînée sur notre ville, hier, a causé des dommages considérables. Le vent a commencé à souffler avec violence et la pluie à tomber quelque temps après minuit. La pluie gelait en tombant et mettait du verglas partout, notamment sur les branches des arbres et les fils télégraphiques.

À l'ouest du pont des Sapeurs, un poteau chargé d'une centaine de fils en a perdu la tête. Plusieurs arbres ont été brisés par le verglas et le vent.

Les personnes qui ont besoin d'un bon habillement pour le printemps feront bien d'attendre le nouveau stock de marchandises que M. Gagné doit recevoir vers la fin du mois. M. Gagné vient d'acheter un assortiment de tweeds, draps, serges, etc., qui sortent des meilleures manufactures anglaises et françaises, et qui, sous le rapport de la qualité et du goût, ne laissent rien à désirer. Ce stock, composé entièrement de marchandises nouvelles, a été acheté pour argent comptant, et tous les effets seront vendus à des prix très modérés.

Comme ci-devant, ce magasin sera des mieux assortis en fait de vêtements et d'articles de fantaisie pour messieurs.

Plusieurs tailleurs de première classe sont attachés à l'établissement et toutes les commandes seront exécutées avec promptitude.

M. Gagné remercie ses nombreux pratiques qui ont bien voulu l'encourager par le passé, et sollicite de nouveau leur patronage et une visite à son magasin qui sera ouvert vers le 1er avril, au même endroit, No 277 rue Wellington.

Sirop des Enfants du Dr Goderre—Le seul sirop calmant reconnu par la profession médicale. Prix 25c. la bouteille. En vente chez C. O. Desjardins et H. F. MacCarty, Ottawa.

W. A. ARMOUR

Manufacturier et Importateur MOULURES POUR ENCADREMENT D'IMAGES, MIROIRS, (Glaces de fabrique allemande et anglaise)

Tableaux à l'huile Anglais, Français et Allemands, Aussi, toutes sortes de Peintures, Cadres en peche, et de canevas pour tableaux.

LES MARCHANDISES SONT VENDUES PAYABLES TANT LA SEMAINE QU'LE MOIS. IMAGES ENCADREES AU PRIX DES MANUFACTURES.

Venez me faire une visite, Et vous épargneriez au moins de 10 à 25 per cent.

N. B.—Je vendrai aux marchands les moulures, cadres, peintures, miroirs, canevas pour tableaux et toutes les plus récentes nouveautés du commerce de peintures aux prix de Montréal et Toronto.

U. N. X. L. D.

Vous voulez acheter un joli nouveau CHAPEAU ou BONNET de printemps pour votre femme, fille, sœur, cousine ou tante? Pour la Façon, la Variété et le Prix allez au

"CELEBRE" Magasin de Modes

WOODCOCK, 39 RUE SPAKES.

THEATRE ROYAL

SEMAINE COMMENCANT LUNDI, 22 MARS, Un drame en huit tableaux et six actes, intitulé: THE TWO ORPHANS!

Avec scènes appropriées. Matinées: JEUDI. Admission: 15 et 25 cts. Portes ouvertes à 1.30 p. m. Levée du rideau à 2.30. Prix d'admission: 15, 20, 30 et 50 cts. Vendredi et Samedi soirs et matinée de Samedi.

Menestrels de Lister et Allen

JOHN L. SULLIVAN. PATINOIR A ROULETTES "ROYAL"

PROGRAMME DE LA SEMAINE: Attraits extraordinaires. Lundi, 22 mars—Course en brouette sur patins, un quart de mille. Mardi, Mercredi et Jeudi, série de courses, 3, 5 et 10 milles. Fanfare complète des Gardes mercredi soir.

Vendredi soir—Base ball sur patins. Samedi soir—Grande soirée, venez de bonne heure. Course émuovante en raquettes, à entrées.

Admission—Avant-midi et après-midi, 10 cts.; patins compris. Soirée—Dames dix cents, usage des patins 10 cents; Messieurs 15 cents, usage des patins 10 cents. Ouvert—Matin, 10 à 12. Après-midi—2.30 à 5. Le soir—7.50 à 10.

O'REILLY FRERES Propriétaires. A. S. RENNE, Gérant.

Avis aux Hoteliers

TOUTES personnes ayant l'intention d'obtenir licence soit pour hôtel ou magasin de liqueurs pour l'année prochaine, sont par la présente notifiées que les applications pour telles licences doivent être déposées au bureau de l'inspecteur, le ou avant le 1er Avril prochain.

Aucune application ne sera prise en considération après cette date. On peut se procurer des formules d'applications en s'adressant au bureau de l'inspecteur, à l'Hôtel-de-Ville. Heures de bureau: De 10 à 12 a. m. et de 2 à 4 p. m., tous les jours de travail.

JOHN O'REILLY, Inspecteur de Licences. Ottawa, 18 mars 1886.

MESDAMES, LES MARCHANDISES DE MODES DU PRINTEMPS

Arrivent journellement Maison de Modes Parisienne 521 RUE SUSSEX, Quatrième porte de la rue York.

Mlle A. McDonald

Voitures! Voitures!

Voitures couvertes ou découvertes, Phaétons, Rockaways, Express, Chariots à pain, etc., etc.

POUR LE TEMPS

Reduction extraordinaire sur tous les effets d'épicerie et sur le poisson spécialement.

Hareng frais, 15 cts. par doz. Hareng salé, 15 cts. par doz. Morue No. 1, 3 cts. par lb. Saumon No. 1, 6 cts. par lb. Maquereau, 15 cts. par doz. Melasse, 10 cts. la pinte. Sirop, 10 cts. la pinte. Excellent thé, de 15 à 25 cts. par lb.

A la Maison d'Épargne, Coin des rues Dalhousie et Murray. N. A. SAVARD, Prop.

POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

DES SOUMISSIONS cachetées, marquées "Soumissions pour chevaux," et adressées à l'honorable le Résident du Conseil Privé, Ottawa, seront reçues jusqu'à midi de lundi le 29 mars, 1886, pour fournir 100 chevaux de selle et 100 chevaux de trait pour la police à cheval; ces chevaux devant être livrés à Régina, Territoires du Nord-Ouest, pas plus tard que le 24 avril.

Les soumissionnaires devront spécifier le prix par cheval de chaque classe, de trait ou de selle, et pourront comprendre tout nombre pas moindre qu'un chargement de wagon.

Avant d'être expédiés d'Ontario ou de Québec, les chevaux se-ont examinés par un officier de la police et un chirurgien vétérinaire, mais seront aux risques et dépens des entrepreneurs et ne seront payés que lorsqu'ils seront livrés à Régina. Les chevaux qui seront blessés ou tomberont malades pendant le trajet ne seront amenés à Régina qu'après être complètement rétablis.

Les soumissionnaires devront mentionner la date à laquelle les chevaux seront prêts, et la station de chemin de fer en Ontario ou Québec qu'ils choisissent pour l'inspection.

DESCRIPTION. CHEVAUX DE TRAIT—Âgés de 5 à 7 ans, environ 1,250 lbs. jambon court, sains et exempts de défauts, bien domptés et bons marcheurs.

CHEVAUX DE SEL E—Âgés de 5 à 7 ans, de 15 à 15-3 de haut, de bonne race et sains, exempts de défauts, de bonne substance, de belle apparence et action, et bien domptés.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque "accepté" par une banque canadienne, pour un montant "égal à dix pour cent" de la valeur totale des chevaux offerts; ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat lorsque requis de le faire, ou s'il manque de produire des chevaux convenables pour l'inspection à la date spécifiée dans son contrat, ou de les livrer à Régina pas plus tard que le 24 d'avril. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

On ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. Il ne sera rien payé aux journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été d'abord autorisés.

FRED WHITE, Contrôleur, P. C. N. O. OTTAWA, 13 mars 1886.

AVIS.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumissions pour Approvisionnement des Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi de MARDI, le 20 AVRIL, 1886 pour la livraison pendant l'exercice expirant le 30 juin 1887 des provisions de viande, de poisson, de légumes, de divers endroits au Manitoba, et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces approvisionnements consistent en farine, lard séché, bœuf, épicerie, munitions, ficelles, bœufs, vaches, taureaux, instruments aratoires, outillage, etc., etc.

On pourra obtenir des formules de soumission et les détails relatifs à ces approvisionnements, les dates des livraisons, etc., en s'adressant au soussigné, ou au Commissaire des Affaires des Sauvages à Régina, ou au Bureau des Sauvages, Winnipeg.

Les soumissions peuvent être faites pour chaque catégorie d'effets (ou pour une partie de chaque catégorie d'effets) séparément, ou pour tous les effets mentionnés dans la liste.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque canadienne, payable au surintendant général des affaires des sauvages, pour au moins cinq pour cent du montant des soumissions pour le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, lequel chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il n'accomplit pas le service entrepris. Le chèque sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Les soumissionnaires sont requis de faire la somme totale de la valeur en argent des affaires qu'ils offrent de fournir, car sans cela leurs soumissions ne seront point prises en considération.

Chaque soumission devra, en sus de la signature du soumissionnaire, porter la signature de deux cautions jugées suffisantes par le département, pour garantir l'exécution du contrat.

Dans tous les cas où le transport ne serait que partiellement par voie ferrée, les entrepreneurs devront faire des arrangements convenables pour que les approvisionnements soient expédiés sans retardés des stations de chemins de fer à leur destination dans l'entrepôt du gouvernement au point de livraison.

Le département ne s'oblige pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions. L. VANKOUGHNET, Sous-surintendant Général des Affaires des Sauvages, Ottawa, 2 mars, 1886.